

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune de  
**LA VERRIERE**  
Département des Yvelines  
Arrondissement de Rambouillet

N° 2024-016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

|  |                  |                          |   |
|--|------------------|--------------------------|---|
| Date de Convocation<br>1 <sup>er</sup> mars 2024 | Date d'affichage | Séance du<br>7 mars 2024 | Nombre de Conseillers<br>En exercice Présents Votants<br>29 17 28 |
|--|------------------|--------------------------|---|

**OBJET : Soutien à l'investissement public local dans le Département des Yvelines au titre de l'année 2024 – Approbation des demandes de subventions auprès de l'Etat : Fonds Vert, DSIL, DETR**

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**  
**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19h05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents :**

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - IBRAHIM Abdou - PERON Thomas - SELBONNE Céline - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

**Absent(s) représenté(s) :**

MEY Darivath – pouvoir à ROUSSEL Annielle  
LOPES Adélaïde – pouvoir à HAUQUELIN Christine  
DIALLO Maye – pouvoir à MONNARD Alain  
GORBENA Marcelle – pouvoir à ROUSSEAU Edwige  
POINGT Alain – pouvoir à VILLOING Fabrice  
BAC Christine – RAOUL Nathalie  
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi  
DAHAMNI Abdelkader – pouvoir à BOURGOIN Christian  
BASELTO Emilie – pouvoir à DUTU Nelly  
HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre

**Absents excusés :** LWAMBA MAKANYAKA Natalie

**Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance :** Madame ROUSSEL Annielle en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20240307-2024-016-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

016-2024

**Objet : Soutien à l'investissement public local dans le Département des Yvelines au titre de l'année 2024 – Approbation des demandes de subventions auprès de l'Etat : Fonds Vert, DSIL, DETR**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** les articles L.2122-22, alinéa 26 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** la circulaire du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;  
**Vu** le Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Saint Quentin en Yvelines en date du 30 septembre 2021 ;  
**Vu** la loi de finances 2024 ;  
**Vu** la circulaire relative à la demande de soutien à l'investissement local (DSIL) ;  
**Vu** l'avis favorable de la commission Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Administration Générale du 29 février 2024 ;

**Considérant** la volonté du gouvernement de soutenir les projets d'investissement locaux, notamment lorsqu'ils contribuent à l'accélération de la transition écologique des territoires ;

**Considérant** l'ouverture des demandes de financement au titre du Soutien à l'investissement public local dans le Département des Yvelines au titre de l'année 2024 ;

**Après présentation faite et en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve l'objectif de la ville de la Verrière de s'inscrire dans une démarche d'investissement local durable contribuant à l'accélération de la transition écologique des territoires et à la maîtrise des coûts de fonctionnement.

**Article 2** : Autorise le Maire à solliciter les subventions liées au soutien à l'investissement public local 2024 (Fonds vert, DSIL, DETR...) auprès de la Préfecture.

**Article 3** : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

**Article 4** : Dit que les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE  
DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE  
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour extrait conforme,**

**La Verrière, le 7 mars 2024**

**Le Maire**



**Nicolas DAINVILLE**

Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20240307-2024-016-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de dépôt en préfecture : 19/03/2024